

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 753

présenté par

M. Fabrice Brun, M. Descoeur, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnard, M. Bony,
M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Brigand, M. Cordier, Mme Bonnet, Mme Corneloup,
M. Kamardine, M. Minot, Mme Périgault, M. Ray, Mme Serre, M. Vatin, M. Dive, M. Dubois,
Mme Duby-Muller, M. Gosselin, M. Taite, M. Jean-Pierre Vigier et M. Habert-Dassault

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« aa) Assurer le développement de nouvelles techniques et technologies agricoles, visant à améliorer les conditions de travail de l'ensemble des actifs agricoles et la capacité de production des exploitations ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

De nouvelles technologies sont aujourd'hui mises sur le marché du travail agricole afin de faciliter les conditions de travail des agriculteurs et maximiser leurs possibilité de production. A cet effet, il semble essentiel de pouvoir assurer à ces derniers la mise en oeuvre d'actions comme le développement de ces technologies, comme cela se fait déjà en viticulture avec les exo-squelettes par exemple.

Ces expérimentations et ces développements permettront aussi de soulager une partie des actifs agricoles.

Tel est le sens de cet amendement.